



CT-MESR du 13 avril 2021

Déclaration liminaire Sud éducation – Sud Recherche EPST

La situation générale dans laquelle nous nous trouvons est grave : crise sanitaire, crise sociale avec la multiplication des licenciements et des suppressions d'emplois, explosion de la précarité et de la pauvreté, crise écologique, crise démocratique avec des politiques autoritaires et liberticides.

La communication gouvernementale repose depuis plusieurs mois sur la capacité vaccinale qui devrait permettre un retour à une forme de "normalisation" autour de l'été 2021. Mais la vaccination du plus grand nombre se fait attendre principalement à cause de la concurrence entre laboratoires et le contrôle du marché sur les vaccins, pourtant majoritairement financés sur des fonds publics. Pour répondre aux besoins de la population, des brevets publics pour les vaccins, et la socialisation du secteur pharmaceutique se posent de façon urgente pour faire passer notre santé avant les intérêts marchands.

Aucun changement de cap significatif n'a été mis en place depuis l'année dernière. Où sont les moyens pour les services publics, en particulier hospitalier et d'éducation ? Où sont les mesures fortes pour lutter contre la précarité, comme par exemple l'accès au RSA pour les 18-25 ans ? L'augmentation du SMIC, des salaires, des retraites et des minimas sociaux ?

Dans ce contexte, le moins que l'on puisse dire, c'est que la ministre partage avec le président de la République une propension mortifère à l'autosatisfaction et à l'aveuglement. Après un an de confinement et de quasi-fermeture des universités, elle ne semble pas voir les conséquences parfois dramatiques pour les étudiantes et étudiants mais aussi pour le personnel.

Madame la ministre nous a confirmé le 1er avril que les universités « resteraient ouvertes » – on aurait tendance à dire « la bonne blague » si on avait le cœur à faire de l'humour – donc que les universités resteraient ouvertes avec le même protocole, c'est à dire des étudiantes et étudiants accueilli-e-s 1 jour par semaine – enfin, dans les faits ce n'est pas le cas pour toutes ni tous - et une jauge de 50% d'occupation des salles ; que les examens et concours seraient maintenus en présentiel le plus possible. À noter que Madame la ministre ne remarque aucun décrochage massif, ni taux d'échec particulier aux examens du premier semestre : peut-être n'entend-elle pas les remontées des enseignantes et enseignants qui indiquent pourtant des retards significatifs notamment chez les étudiant-e-s de 1re année ? Alors qu'elle expliquait en janvier que les universités ne pouvaient pas rouvrir parce que les étudiantes et étudiants se contamineraient en partageant des bonbons, Madame la ministre a fini par reconnaître qu'aucun cluster n'était apparu : les étudiant-e-s et les personnels apprécieront.

Dans le contexte actuel, SUD Éducation et SUD Recherche EPST tiennent à rappeler quelques revendications :

- Tous les membres du personnel qui gardent leurs enfants de moins de 16 ans pendant ce troisième confinement doivent pouvoir bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence sans restriction. Aucun congé ne doit être imposé, aucune RTT supprimée contrairement à ce qui s'est passé lors du 1er confinement de mars 2020.
- La prolongation des contrats de l'ensemble des doctorant-e-s qui n'ont pas pu mener à bien leurs travaux cette année doit être proposée et financée.
- Tous les coûts liés au télétravail, ou au travail à domicile dans le contexte sanitaire, doivent être pris en charge par l'administration dans le respect du décret de 2016 (matériel, connexion, fluides,...). Les protections des agents doivent également s'appliquer, en particulier le droit à la déconnexion, à des coupures dans la journée, à l'aménagement ergonomique du poste de travail ; en portant entre autre une attention particulière aux collègues en situation de handicap, qui ne bénéficient bien souvent que d'un seul aménagement de leur poste, sur site, et pas à domicile.
- Le déploiement de la vaccination via la médecine préventive doit pouvoir être mis en place sans délai. Mais pour cela, la médecine préventive étant exsangue depuis trop longtemps, il lui faut des moyens humains et financiers à la hauteur. Elle doit par ailleurs être en mesure de répondre aux nombreuses remontées de souffrances (risques organisationnels, troubles musculo-squelettiques, éloignement...) des agentes et agents qui subissent depuis plus d'un an des conditions de travail dégradées.
- Il est indispensable que le ministère anticipe dès à présent et mette tout en œuvre pour une rentrée 2021 en présentiel complet, sans formule hybride comme cela se prépare déjà dans certaines universités (Strasbourg, Antilles). Pour cela, il faut bien évidemment des moyens en personnel en embauchant et titularisant les collègues précaires, en baissant le temps de travail du personnel, mais aussi des moyens techniques (ventilation, capteurs de CO2, réquisition de locaux...). Et pour cela, le MESRI doit imposer un cadrage national.
- Enfin, la crise actuelle démontre l'urgence de la mise en place d'un revenu étudiant pérenne, comme nous le revendiquons depuis des années, afin de permettre aux étudiantes et étudiants de sortir d'une précarité qui s'apparente de plus en plus à de la pauvreté.

Il est temps que le ministère et le gouvernement entendent ces revendications et mettent sur la table, quoiqu'il en coûte, des moyens significatifs pour l'enseignement supérieur et la recherche, à temps pour préparer la rentrée 2021.

Pour finir, SUD éducation et Sud Recherche EPST réaffirment le droit aux militantes et militants syndicaux et autres, de s'organiser comme ils et elles le souhaitent. Nous apportons notre soutien à l'UNEF et ses militantes et militants, menacé-e-s par le ministre Blanquer suite aux propos de sa présidente Mélanie Luce, sur la pratique de réunions non-mixtes pour démonter les mécanismes d'oppression dans l'objectif de lutter contre celles-ci. De quelle nature est ce pouvoir qui menace de dissoudre une organisation syndicale luttant pour l'émancipation, qui menace une organisation antiraciste plutôt que de lutter contre le racisme ? Nous dénonçons bien évidemment l'adoption par le Sénat d'un amendement dit « amendement UNEF » permettant la dissolution par décret gouvernemental de toute association proposant des groupes de parole en non-mixité. Cet amendement est hélas en pleine continuité de la criminalisation croissante de l'action syndicale et associative, et des projets de loi liberticides imposées par ce gouvernement.